



## PANNEAU DE PARTICULES

Le panneau de particules brut d'Uniboard se distingue par ses fibres de matières ligneuses de premier choix spécialement collées, sa surface lisse et sa facilité d'usinage qui le rendent idéal pour les applications commerciales et résidentielles. Fabriqué dans nos installations de pointe suivant les plus récentes technologies de bois d'ingénierie, le panneau de particules Uniboard® est le choix idéal pour les designers, les architectes et les fabricants.

## ÉCO-DÉCLARATION VALIDÉE

### SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

#### Références

Panneau de particules laminé et non laminé

#### Lieu de fabrication finale

Val-d'Or (Québec) J9P 5G6  
Sayabec (Québec) G0J 3K0  
CANADA

#### Composition

Particules de bois, résine UF, eau, catalyseur, agent d'épuration et cellulose-mélatamine.

### ATTRIBUTS

#### Contenu recyclé

Pré-consommation : 83,7 % - 86,5 %  
Post-consommation : 0 %

#### Sources d'approvisionnement

La collecte de données auprès des fournisseurs a été effectuée pour les composants du produit en fonction de chaque analyse environnementale spécifique.

**Bois certifié** FSC Certified Wood  
FSC-C002807

**Matériaux rapidement renouvelables** -

**Matériaux biosourcés** -

### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

**Analyse de cycle de vie** -

**Durée de vie de référence** -

**Empreinte carbone du produit** -

#### Déclaration environnementale de produit

DEP Spécifique, Type III  
ISO 14025 : 2006  
Décembre 2023  
à Décembre 2028

### INGRÉDIENTS ET ÉMISSIONS

**Déclaration des ingrédients chimiques** 100 ppm

**Type de déclaration** HPD® version 2.3  
Health Product Declaration®  
Janvier 2023 à Janvier 2026

**Test d'émissions** -

**COV** -

**Formaldéhyde**  
≤ 0.09 ppm pour le produit non laminé

**Autres** Le produit non laminé est conforme aux exigences EPA TSCA Title VI

### PERFORMANCES TECHNIQUES

#### Tests de performance

ANSI A208.2-2022 /ASTM E84

### GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE

**Certifications ISO 14001** -

**Responsabilité élargie du fabricant** -  
(Programme de récupération)

**Rapport de développement durable de l'entreprise** -  
(CSR : GRI, ISO 26000, BNQ 21000 ou autre)

### CERTIFICATIONS ET CONFORMITÉS



La marque de la  
gestion forestière  
responsable

TSCA  
TITLE VI  
COMPLIANT



Uniboard Canada inc., est l'un des principaux producteurs de bois reconstitué en Amérique du Nord, avec une capacité de production de plus de 660 millions de pieds carrés de panneaux de particules bruts, de panneaux de fibres à densité moyenne, panneaux de fibres à haute densité et panneaux TFL.

5555, rue Ernest Cormier – Suite 100, Laval, H7C 2S9, QC, Canada  
[www.uniboard.com](http://www.uniboard.com)

Répertoire normatif : 06 42 00  
Éco-Déclaration Validée : EDV16-1068-04  
En vigueur depuis : 05/2016  
Période de validité : 08/2025 à 08/2026  
Tous droits réservés® Vertima inc. 2016



# FICHE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE

## PANNEAU DE PARTICULES



### SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DU PRODUIT

#### LEED® v4 pour la conception et la construction de bâtiments durables (C+CB)

Nouvelles constructions, Noyau et enveloppe, Écoles, Commerces au détail, Centres de données, Entrepôts et centres de distribution, Bâtiments hôteliers et Établissements de soins de santé.

#### LEED® v4 pour la conception et la construction de l'aménagement intérieur (C+CI)

Intérieurs commerciaux, Commerces au détail et Bâtiments hôteliers.

| MATÉRIAUX ET RESSOURCES               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CONTRIBUTIONS DU PRODUIT |                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MR                                    | <b>Déclaration et optimisation des produits des bâtiments – Déclarations environnementales de produit (DEP)</b><br><b>Option 1 : Déclaration environnementale de produit (1 point)</b><br>Le produit contribue avec sa DEP spécifique de Type III et aura une valeur équivalente à 1 produit sur 20 aux fins de calculs pour l'obtention de ce crédit.                                                                   | Contribue                | <b>IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</b><br>DEP spécifique de Type III conforme à ISO 14025:2006                                                                                         |
| MR                                    | <b>Déclaration et optimisation des produits des bâtiments – Approvisionnement des matières premières</b><br><b>Option 2 : Pratiques d'extraction exemplaires (1 point)</b><br>Le produit rencontre au moins un des critères des pratiques d'extraction exemplaires: contenu recyclé, certification des produits de bois, matériaux biosourcés, responsabilité élargie du fabricant.                                      | Contribue                | <b>ATTRIBUTS</b><br>Contenu recyclé<br>pré-consommation: 83,7 % - 86,5 %<br>Certifié FSC® (100 %) (Lorsque spécifié)                                                            |
| MR                                    | <b>Déclaration et optimisation des produits des bâtiments – Ingrédients des matériaux</b><br><b>Option 1 : Déclaration des ingrédients des matériaux (1 point)</b><br>Le produit contribue avec sa <i>Health Product Declaration</i> ® et aura une valeur équivalente à 1 produit sur 20 aux fins de calculs pour l'obtention de ce crédit.                                                                              | Contribue                | <b>INGRÉDIENTS ET ÉMISSIONS</b><br>HPD® version 2.3<br>Health Product Declaration®                                                                                              |
| QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CONTRIBUTIONS DU PRODUIT |                                                                                                                                                                                 |
| QEI                                   | <b>Matériaux à faibles émissions</b><br><b>Option 1 : Calculs relatifs aux catégories de produits (1-3 points)</b><br>Le nombre de points dépend du système d'évaluation LEED® choisi et du nombre de catégories conformes.<br>Pour la catégorie de produits bois composite, 100 % des produits bois composite, non couverts par les autres catégories, doivent rencontrer les exigences d'évaluation du bois composite. | Ne contribue pas         | <b>INGRÉDIENTS ET ÉMISSIONS</b><br>Bien que le produit non laminé est conforme aux exigences TSCA Title VI et/ou CARB Phase 2, il n'est pas conforme aux exigences ULEF ou NAF. |

Il est important de noter que les points identifiés ci-dessus sont associés à chacun des crédits où le produit contribue dans le cadre d'une démarche de certification LEED® v4. Aussi le produit en lui-même ne constitue qu'un élément parmi d'autres pour atteindre le pointage visé.

Les données incluses dans cette Fiche Technique Environnementale ont été fournies par le client et les fournisseurs, ils demeurent responsables de la véracité et l'intégrité des données fournies. Vertima suit un protocole rigoureux, comprenant un audit des données d'usine, également un audit de la documentation de la chaîne d'approvisionnement du fabricant, l'analyse et la validation de tous les documents justificatifs. Cependant, Vertima ne peut être tenue responsable des informations fausses ou trompeuses qui pourraient entraîner des pertes ou dommages subis, causés en tout ou en partie, par des erreurs et omissions relatives à la collecte, la compilation et / ou l'interprétation des données.

Éco-Déclaration Validée :

EDV16-1068-04

Période de validité :

08/2025 à 08/2026

Tous droits réservés® Vertima inc. 2016



# FICHE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE

## PANNEAU DE PARTICULES



### SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DU PRODUIT

#### LEED® v4 pour les habitations

Applicable pour les maisons unifamiliales, multifamiliales (un à trois étages), ou multifamiliales (quatre à six étages). Incluant les habitations de faible hauteur et habitations de moyenne hauteur.

| MATÉRIAUX ET RESSOURCES               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | CONTRIBUTIONS DU PRODUIT |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MR<br>Préalable                       | <b>Bois tropical certifié</b><br>Tout le bois du bâtiment doit être non tropical, réutilisé ou récupéré, ou certifié par le Forest Stewardship Council, ou un équivalent approuvé par l'USGBC. Aux fins de cette condition préalable, une espèce d'arbre est considérée comme tropicale si elle est cultivée dans un endroit situé entre le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne.                                                                                                                                                                                                                                                     | Contribue                | <b>ATTRIBUTS</b><br>Le produit ne contient aucune essence de bois tropicale.                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| MR                                    | <b>Produits à privilégier du point de vue environnemental</b><br><b>Option 2 : Produits préférables pour l'environnement</b><br>Le produit final doit contenir au moins 25 % de contenu recyclé post-consommation ou 50 % de contenu recyclé pré-consommation.<br>Les produits en bois doivent être certifiés FSC®, ou équivalent approuvé par le USGBC.                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Contribue                | <b>ATTRIBUTS</b><br>Contenu recyclé<br>pré-consommation: 83,7 % - 86,5 %<br>Certifié FSC® (Lorsque spécifié)                                                                                                                                                                                                                                             |
| QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | CONTRIBUTIONS DU PRODUIT |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| QEI                                   | <b>Matériaux à faibles émissions (0.5-3 points)</b><br>Au moins 90 % de tous les matériaux de chaque catégorie doivent être conformes à la méthode standard V1.1-2010 du département de la santé publique de Californie, en utilisant la section CA 01350, annexe B, nouveau scénario de résidence unifamiliale.<br>Les produits en bois composite doivent être construits à partir de matériaux documentés pour avoir de faibles émissions de formaldéhyde qui répondent aux exigences du California Air Resources Board pour les résines à très faible émission de formaldéhyde (ULEF) ou les résines à base de formaldéhyde sans ajout (NAF). | Ne contribue pas         | <b>INGRÉDIENTS ET ÉMISSIONS</b><br>Le produit n'a pas été testé et n'est pas conforme à la méthode standard du California Department of Public Health (CDPH) v1.1-2010. De plus, bien que le produit en bois composite réponde aux exigences d'émissions de formaldéhyde TSCA Title VI et/ou CARB Phase 2, il n'est pas conforme aux normes NAF ou ULEF. |

Il est important de noter que les points identifiés ci-dessus sont associés à chacun des crédits où le produit contribue dans le cadre d'une démarche de certification LEED® v4. Aussi le produit en lui-même ne constitue qu'un élément parmi d'autres pour atteindre le pointage visé.

Les données incluses dans cette Fiche Technique Environnementale ont été fournies par le client et les fournisseurs, ils demeurent responsables de la véracité et l'intégrité des données fournies. Vertima suit un protocole rigoureux, comprenant un audit des données d'usine, également un audit de la documentation de la chaîne d'approvisionnement du fabricant, l'analyse et la validation de tous les documents justificatifs. Cependant, Vertima ne peut être tenue responsable des informations fausses ou trompeuses qui pourraient entraîner des pertes ou dommages subis, causés en tout ou en partie, par des erreurs et omissions relatives à la collecte, la compilation et / ou l'interprétation des données.

Éco-Déclaration Validée :

**EDV16-1068-04**

Période de validité :

**08/2025 à 08/2026**

Tous droits réservés® Vertima inc. 2016

